

Ratification de la convention sur le transfèrement des condamnés

Le Canada a ratifié, le 13 mai, la convention européenne sur le transfèrement des personnes condamnées, faite à Strasbourg le 21 mars 1983. La Convention entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1985 et liera le Canada à partir du 1^{er} septembre 1985. Il s'agit de la première convention multilatérale élaborée sous l'égide du Conseil de l'Europe à laquelle le Canada souscrive, bien que n'étant pas un État membre du conseil. Des experts canadiens avaient participé activement à l'élaboration de la convention en raison de l'expérience de leur pays en la matière.

Outre le Canada, jusqu'ici cinq pays ont ratifié la convention, à savoir l'Espagne, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Suède. On s'attend que d'autres parmi les 21 États membres du Conseil de l'Europe deviennent parties à la convention.

La convention permettra aux Canadiens incarcérés dans des pays qui en sont parties de purger le reliquat de leurs peines

au Canada. Ces personnes ne seront transférées qu'à leur demande et qu'après avoir épuisé tous les recours juridiques mis à leur disposition dans le pays de condamnation. Le transfèrement doit, en outre, être approuvé par les deux pays concernés.

Le programme de transfèrement des condamnés vise à favoriser leur réinsertion sociale en leur permettant de finir de purger leur peine dans le pays dont ils sont ressortissants, près de leurs familles et de leurs amis. Le ministère du Solliciteur général sera responsable de l'application des dispositions de la convention. À l'heure actuelle, 74 Canadiens sont incarcérés dans l'un ou l'autre des États membres du Conseil de l'Europe.

La convention est le septième traité de transfèrement conclu par le Canada : les accords bilatéraux avec les États-Unis d'Amérique, la France, le Mexique et le Pérou sont en vigueur. Ceux qui concernent la Bolivie et la Thaïlande doivent être ratifiés.

Modernisation d'aéroports

M^{me} Monique Vézina, ministre des Relations extérieures, vient d'annoncer la mise en œuvre, au cours des cinq prochaines années, d'un plan de modernisation de 22 aéroports dans 13 pays des Antilles du Commonwealth. Les aéroports en question sont situés dans les pays suivants : Anguilla, Antigua, Barbade, Îles Vierges britanniques, Dominique, Grenade, Guyane, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, et Îles Turks et Caicos.

Ce plan qui relève de l'ACDI vise à pourvoir les bénéficiaires en installations aéroportuaires civiles assez modernes pour faciliter une croissance économique soutenue de la région. Il touchera les quatre secteurs suivants : gestion et entretien des aéroports; lutte contre l'incendie et sauvetage; télécommunications et aide à la navigation et réaménagement des pistes.

Transports Canada a été choisi pour assurer la réalisation des objectifs concernant les deux premiers secteurs. Une équipe canadienne a déjà mis sur pied un bureau à Bridgetown, à la Barbade, d'où les travaux seront dirigés.

D'autre part, Delcanda International, de Toronto, sera responsable de l'installation de l'équipement de navigation et de télécommunications ainsi que de l'amélioration des pistes, dans le cadre d'un contrat signé avec l'Agence de coopération et de développement international (ACDI).

L'ACDI a aussi signé un contrat avec la firme N.D. Lea et associés, de Vancouver, qui assurera, pour le compte de l'agence, la coordination et la question de l'ensemble du plan de modernisation des aéroports des Antilles.

Transports Canada veillera à former le personnel des aéroports en matière de normes et de procédures. Cette formation sera donnée, en partie, sur le lieu de travail, avec le concours d'experts canadiens, mais des cours seront également donnés aux Antilles et au Canada (cours sur la lutte contre l'incendie et sur les opérations de sauvetage en particulier).

De plus, l'ACDI acquerra, pour le compte des aéroports des Antilles, du matériel comprenant des camions-citernes, des remorqueurs, des vêtements en amiante, des casques, des bottes et des outils.

La prestation d'aide aux Antilles par l'ACDI dans le secteur de la navigation aérienne remonte aux années 60. Cette nouvelle entreprise vise à remédier aux lacunes décelées dans le cadre d'une étude faite par l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Visite du premier ministre de l'Irlande à Ottawa



Le premier ministre de l'Irlande, M. Garret Fitzgerald (à gauche), qui effectuait une première visite officielle au Canada, les 7 et 8 mai, a déclaré à son arrivée à Ottawa que le Canada, les États-Unis et le Marché commun européen pourraient jouer un rôle de premier plan en appuyant toute solution négociée susceptible d'intervenir entre la Grande-Bretagne et la République d'Irlande au sujet de l'Irlande du Nord. M. Fitzgerald a cependant ajouté qu'il ne recherchait la participation d'aucun intervenant extérieur dans les présentes négociations ayant pour but de mettre fin à la violence qui continue de ravager l'Irlande du Nord depuis quinze ans. Après une rencontre d'une heure avec le premier ministre canadien, il a conclu que M. Mulroney avait accordé un soutien maximum aux efforts visant à trouver une solution politique aux problèmes d'Irlande du Nord, mais qu'il était trop tôt pour discuter de moyens particuliers. M. Mulroney a précisé qu'il avait discuté de ce problème lors de sa rencontre avec M^{me} Margaret Thatcher, avant le Sommet économique de Bonn. Le Canada, a-t-il proclamé, est prêt à tout mettre en œuvre pour soutenir une initiative de paix fondée sur la tolérance et le respect.

Peter Bregg